Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_097-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-

Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-097

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSES :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Contrat particulier portant occupation d'un espace en gare de Chinon pour la réinstallation de l'œuvre de François Morellet "Egarement"

Une commande publique a été confiée à l'artiste François Morellet en 2005, à l'initiative de la Ville de Chinon et en partenariat avec la SNCF, pour la réalisation d'une œuvre sur la façade de la gare de Chinon.

Dans le cadre de ce projet, la partie supérieure de la façade a été redessinée par l'artiste puis décalée de 9° par rapport à l'architecture réelle du bâtiment. Cette intervention a été matérialisée par une installation en néon bleu ciel. De nuit, l'œuvre crée l'illusion d'un basculement de la partie haute de la gare, tandis que, de jour et par beau temps, elle demeure presque imperceptible.

L'effet de basculement a été conçu à partir du centre de l'horloge de la gare, dont il est traditionnellement dit qu'elle est en avance sur l'heure. L'inclinaison de l'œuvre suit naturellement le sens des aiguilles d'une montre.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_097-DE

La réalisation de cette commande publique a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 1er juillet 2005. L'œuvre a ensuite été inaugurée le 5 novembre 2005.

Après vingt années d'exposition aux intempéries et aux effets du temps, l'œuvre a nécessité une restauration complète. A l'issue de cette intervention, elle est de nouveau visible sur la façade de la gare SNCF de Chinon depuis le 8 juillet 2025.

Le présent contrat a pour objet d'actualiser la convention conclue le 12 juillet 2005 entre la Ville de Chinon, propriétaire de l'œuvre, et SNCF Gares & Connexions, propriétaire du bâtiment support. Cette convention définit les modalités de gestion et d'occupation liées à l'installation de l'œuvre sur la façade de la gare.

Elle prévoit notamment que l'autorisation de maintien de l'œuvre sur cet immeuble fasse l'objet d'un renouvellement tous les dix ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE (Madame LEFAY et Madame BADILLER sont sorties de la salle du Conseil au moment du vote) :

*- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUCHESNE, Adjoint délégué à la culture à signer le contrat entre la Ville de Chinon et SNCF Réseaux*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.